

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – PARTICULIERS

1. OBJET - CHAMP D'APPLICATION

1.1 La société à responsabilité limitée GOLFCAR propose à la vente voitures de golf ainsi que des pièces détachées et des accessoires (les « Produits ») au sein de son magasin sis à VENANSAULT (85190).

1.2 Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par GOLFCAR auprès de tout Client particulier, consommateur et non-professionnel, situé en FRANCE.

Toute commande implique de la part du Client acceptation des présentes CGV, complétées le cas échéant, par les conditions particulières préalablement négociées par les parties.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tout autre support de communication, ainsi que les tarifs de GOLFCAR sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

1.3 Les présentes CGV annulent et remplacent toute condition précédemment émise. Les présentes CGV sont susceptibles d'être modifiées et/ou complétées par GOLFCAR ultérieurement, la version applicable desdites CGV sera celle en vigueur au jour de la passation de commande par le Client

Conformément aux dispositions de l'article L.111-1 du Code de la consommation, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif, préalablement à toute commande ou à tout achat.

1.4 Le fait, pour GOLFCAR, de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une des clauses des présentes ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

L'éventuelle nullité d'une clause contractuelle qui pourrait être prononcée ne saurait entraîner la nullité des présentes CGV, sauf s'il s'agit d'une clause déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat de vente

2. COMMANDE – PASSATION DU CONTRAT

2.1 Le Client peut acquérir directement ou commander des Produits auprès de GOLFCAR grâce à un bon de commande rempli directement au sein du magasin sis à VENANSAULT (85190) ou bien en retournant signé le devis établi par GOLFCAR. Sauf stipulation contraire, la durée de validité des propositions/devis de GOLFCAR est d'un (1) mois.

Sauf stipulation contraire expresse, la commande de Produits passée par le Client ne constitue un contrat ferme qu'après signature par les deux parties du bon de commande et le parfait encaissement de l'acompte de 50% du prix total TTC versé par le Client.

2.2 Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur. Toute modification sollicitée après la confirmation de commande par GOLFCAR ne pourra être valable qu'à la condition d'être expressément validée par GOLFCAR et entraînera le cas échéant un ajustement du prix.

Aucune annulation de commande ne pourra intervenir sans l'accord exprès de la Société. En cas d'acceptation de l'annulation de la commande à l'initiative du Client, celui-ci est avisé que l'acompte sera conservé par GOLFCAR.

2.3 Le Client est avisé qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation applicable en cas de vente à distance lorsqu'il effectue un achat au sein du magasin de GOLFCAR. Partant, la commande est ferme et définitive dès la signature du devis par les Parties.

En revanche, pour toute commande effectuée hors établissement ou à distance, le Client bénéficie d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la livraison des Produits auprès du Vendeur, et ce, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine, complet (emballage, accessoires, notice etc.) et en parfait état dans les sept (7) jours suivant la notification au Vendeur de la décision de rétractation du Client.

Le droit de rétractation s'exerce par courrier adressé à GOLFCAR ZA de la Landette 42 Pierre et Marie Curie 85190 VENANSAULT. En cas d'exercice du droit de rétractation, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais de livraison sont remboursés, les frais de retour restant à la charge du Client. Le remboursement sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la notification au Vendeur de la décision de rétractation.

3. DELAI - LIVRAISON – RECEPTION

3.1 Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être de suite emportés par le Client. Les Produits commandés sont livrés suivant le délai d'expédition indiqué sur le bon de commande auquel s'ajoute le délai de traitement et d'acheminement sans dépasser le délai maximal de six (6) mois à compter du jour de la signature du bon de commande par les parties.

3.2 La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique des Produits, soit à l'adresse de livraison indiquée par le Client, soit lors du retrait en magasin. Sauf stipulation contraire entre les parties, GOLFCAR mandate un transporteur pour livrer les Produits à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande.

3.3 Les Produits sont livrés avec leur notice d'utilisation et/ou de montage, comportant tous les avis de sécurité et les capacités du matériel. Le Client devra impérativement en prendre connaissance avant toute utilisation.

Dès la mise à disposition des Produits, le Client doit examiner l'état de la marchandise et vérifier les quantités reçues. Toute détérioration apparente des colis ou des marchandises, toute non-conformité à la commande, tout manquant devront faire l'objet de réserves expresses sur les documents de livraison et de transport.

En cas de livraison à domicile, les réserves devront être réitérées par lettre recommandée avec accusé réception auprès du transporteur dans les trois (3) jours après la réception des produits, et dont copie sera adressée à la Société.

A défaut les Produits seront réputés avoir été livrés conformes et sans défaut, sous réserve des actions et garanties légales rappelées ci-après.

4. RESPONSABILITE DU VENDEUR - GARANTIE

4.1 Les Produits vendus par GOLFCAR sont couverts par la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil et par la garantie légale de conformité conformément aux articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation.

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du Vendeur ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L217-9 du Code de la consommation ;

- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance du Produit, douze (12) mois pour un Produit d'occasion (art. L217-7 du Code de la consommation).

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Produit conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à 1644 du Code Civil.

La garantie de GOLFCAR ne pourra intervenir en cas de négligence, défaut d'entretien ou de surveillance, d'utilisation non-conforme aux caractéristiques et spécifications techniques, ni en cas de force majeure. . En particulier, les voitures de golf ne peuvent circuler sur la voie publique sauf stipulations et autorisations spéciales expresses. Le Client est tenu de se conformer à ces spécifications.

5. - RESERVE DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

5.1 Le transfert de propriété des Produits au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix en principal et en accessoire par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des marchandises.

5.2 En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra possession physiquement des Produits.

6. PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Sauf stipulation expresse contraire, les prix sont fermes et définitifs au jour de la passation de commande par le Client. Ils sont exprimés en euros et stipulés hors taxe et toutes taxes comprises. Toutes modifications, soit de taux, soit de la nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties les ventes de GOLFCAR sont, dès leur date légale d'application, répercutées sur les prix déjà remis au Client ainsi que sur ceux des commandes en cours.

Le coût de la livraison des Produits est indiqué au Client lors de la commande et s'ajoute au prix des Produits acquis. Il est calculé selon le montant des Produits commandés et au regard du poids et du gabarit des Produits, sauf stipulation contraire, les factures sont payables à la réception des produits auprès du livreur ou en cas de retrait des produits en magasin, au moment de la mise à disposition.

6.2 Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par GOLFCAR. En aucun cas, les paiements dus ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit et préalable de la part de GOLFCAR.

A défaut de paiement à l'échéance et après l'envoi au Client d'une Lettre Recommandée avec Avis de Réception (LRAR) valant mise en demeure, le montant des sommes dues sera automatiquement majoré du taux d'intérêt de retard fixé à trois fois le taux d'intérêt légal. Les intérêts commenceront à courir à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, et continueront à courir jusqu'au parfait paiement des sommes dues à GOLFCAR.

7. FORCE MAJEURE

Les obligations, dont l'exécution est rendue impossible en raison de la survenance d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, seront suspendues pendant la durée de cet événement. La Partie confrontée à un cas de force majeure devra, sans délai, informer, par écrit, l'autre partie et devra prendre toutes les mesures visant à limiter les conséquences préjudiciables de cet événement à l'égard de l'autre partie. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas entraîner la responsabilité de la partie concernée, ni induire le paiement de dommages et intérêt ni le paiement de pénalités. Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues quinze (15) jours après la réception d'une mise en demeure par LRAR.

8 – IMPREVISION

Le régime de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil est expressément exclu par les Parties.

9 - EXECUTION FORCEEE

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée.

10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf stipulation contraire expresse, les photos, présentations, documents techniques ou devis établis par GOLFCAR et remis au Client sont la propriété exclusive de GOLFCAR, sur lesquels elle conserve la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle. Ils ne pourront servir à d'autres fins que l'exécution du Contrat. GOLFCAR conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur ces documents qui doivent être restitués à GOLFCAR à première demande.

Sauf stipulation expresse contraire, le paiement du prix par le Client n'emporte pas cession des droits de propriété industrielle et intellectuelle de GOLFCAR.

11.PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par GOLFCAR. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables à l'exécution des présentes CGV et des actes en découlant. Elles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à GOLFCAR par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, le Client acceptant expressément cette transmission.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : **GOLFCAR 42 RUE Pierre et Marie Curie, ZA la Landette 85190 VENANSAULT ou contact@voiture-de-golf.com**

XI. LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à la validité, à l'exécution et à l'interprétation des présentes et des opérations qui en découlent, et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre GOLFCAR et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'en cas de contestation, il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle